

Quelle langue pour quel apprentissage?

Comme dans d'autres pays colonisés, la relation entre langue et apprentissage est bien complexe en Haïti. Petit résumé du contexte rural dans lequel nous travaillons en tant que formateurs d'enseignants et des dilemmes auxquels nous sommes confrontés.

Lorson Ovilmar et Céline Nerestant,
formateurs d'enseignants en milieu rural haïtien

Le lourd héritage de la colonisation

Jusqu'aux années 80, le français était l'unique langue officielle d'Haïti. Tout acte administratif devait se faire en français, idem pour l'enseignement. Ce n'était pourtant que pure hypocrisie. Seule une minorité de la population avait un véritable accès au français, accès reposant presque uniquement sur la classe sociale d'origine et représentant faussement toute «l'intelligence» et la valeur de la personne.

En 1980, Joseph C. Bernard, ministre de l'Éducation, a mis en œuvre une grande réforme nationale, parallèlement à la démocratisation de l'école: une place grandissante a été donnée au créole, dans le but de valoriser la langue et l'identité nationale, mais aussi de générer plus d'égalité face aux apprentissages. L'idée pédagogique était de dispenser les apprentissages de base, et notamment la lecture, en créole. Ainsi, le créole, qui était officiellement inexistant à l'école, est devenu langue enseignée et langue d'enseignement, avec le français enseigné dans un premier temps qu'orale-ment.

Des pratiques paradoxales

Presque quarante ans après ce mouvement, nous nous trouvons face à un dilemme dans la formation des enseignants. En effet, si les prescriptions étatiques ont évolué en faveur du créole, ce n'est pas le cas de la réalité de notre terrain.

Alors qu'il est demandé de favoriser l'entrée dans l'écrit en créole et la communication orale en français, c'est le contraire qui se pratique. On parle majoritairement créole aux élèves de peur qu'ils ne comprennent pas ce qu'on leur dira en français, mais également car on a peur soi-même de faire des erreurs dans cette noble langue au statut bien particulier: si on la parle, on doit faire cela parfaitement. Par contre, tout ce qui touche à la lecture se fait en français, les examens seront en français, l'école est là pour apprendre le français aux enfants, et apprendre tous les sons en créole paraît être une perte de temps, de peur de créer une confusion avec les sons français.



Dans une ambiance presque à 100% créolophone, l'apprentissage du français devrait se faire naturellement en ne l'enseignant qu'à l'écrit et les enfants devraient pouvoir s'exprimer en français sans n'avoir jamais pratiqué l'oralité... Tout cela semble bien paradoxal.

Du coup, les leçons de lecture se résument souvent à une lecture orale du texte en français (avec une énorme insistance sur la prononciation exacte de chaque son), puis à une simple traduction mot à mot en créole par le professeur, suite à quoi il considérera que les élèves ont «compris» le texte.

Les défis de la formation

En tant que formateurs, nous sommes obligés d'accepter la réalité d'un système où, jusqu'à présent, enseigner le français à son enfant est le plus beau cadeau que l'on puisse lui faire. Nous avons donc pris le parti «d'auto-riser» nos enseignants à démarrer l'apprentissage de la lecture en français, mais à une seule condition: que les élèves soient plongés, dès l'entrée à l'école, dans un réel bain de français.

Mais comment offrir à ses élèves ce «bain de langue» quand est soi-même issu de ce système, où on peut énoncer toutes les règles de grammaire sans être réellement capable de s'exprimer en français?

Tant de questions et d'obstacles, mais bien peu de solutions convaincantes... Nous continuons toutefois à croire que grâce à une formation des maîtres basée sur le dialogue, sur la pratique ludique des langues, sur la désacralisation du français et sur un engagement réflexif de chaque enseignant, des alternatives innovantes seront inventées.